FORMATION des BÉNÉVOLES
le PORTAIL RÉGIONAL

CHARTE DE FONCTIONNEMENT
PORTAIL DE FORMATION DES BENEVOLES DE BRETAGNE

La présente charte a pour objectif de créer les conditions d'un bon fonctionnement partagé du portail en précisant les valeurs, le sens général et en fixant les règles et principes que chaque structure s'engage à respecter.

1. PRESENTATION DU PORTAIL

1.1. Enjeux et objectifs du portail

- Faciliter l'accès à l'information des bénévoles sur les formations organisées en région ;
- Développer la visibilité de l'offre de formation à destination des bénévoles en région ;
- Favoriser la participation des bénévoles associatifs aux formations.

Au-delà d'une valorisation, les enjeux sont de :

- Favoriser la coopération et la mutualisation entre acteurs de la formation des bénévoles ;
- Contribuer, en identifiant les besoins de formation non ou mal couverts, à la structuration d'une offre globale de formation.

Ce portail contribuera ainsi à améliorer le fonctionnement des associations et à développer les compétences techniques, organisationnelles et relationnelles des bénévoles, utiles à l'exercice de leur engagement, de leurs missions, de leurs responsabilités associatives…

1.2. Valeurs et principes d'actions

Les structures porteuses de formation qui intègrent le projet et/ou utilisent le portail se reconnaissent dans les valeurs de l'éducation populaire. Leur démarche de travail relève d'une démarche d'accompagnement des personnes s'appuyant sur la reconnaissance de leurs capacités, favorisant leur autonomie et développant leur pouvoir d'agir.

Des valeurs qui se traduisent dans la pratique par les principes d'actions suivants :

- ***Coopération*** : Recherche de modalités adaptées, de manière non concurrentielle, pour analyser les situations et élaborer de manière partagée des actions et/ou réponses à mettre en œuvre pour répondre aux buts recherchés.
- ***Egalité*** : Prohibition de toute forme de discrimination. Recherche d'une offre équitable d'accès à tout.e.s à la formation ; Valorisation des différences dans le respect du principe de laïcité.
- ***Engagement*** : Par la participation aux réflexions menées ; la mise en place de formations et l'utilisation de ce portail ; Participation au développement et à la valorisation de l'engagement des bénévoles et dirigeant.es associatifs.

2. PERIMETRES DU PORTAIL

2.1. Structures proposant de la formation

Le portail permet de recenser les formations proposées par les associations, l'Etat et les collectivités territoriales, à destination principale des bénévoles.

2.2. Public

Les formations inscrites sur le portail s'adressent prioritairement aux bénévoles agissant au sein d'un projet associatif et/ou porteurs de projet. Les structures organisatrices des formations peuvent accepter des salarié.es et/ou des volontaires associatifs. Le portail n'a pas vocation à valoriser la formation professionnelle.

2.3. Lieu des formations

Les formations présentées s'organisent sur le territoire breton. Concernant les formations en ligne, toutes les associations et collectivités françaises peuvent publier des formations.

2.4. Formations éligibles

Sont éligibles les formations gratuites* pour les bénévoles (*ou présentant des coûts minimes relatifs aux frais d'accueil de la formation). Elles doivent être collectives et orientées vers le développement et la montée en compétences des participant.e.s.

Sont éligibles les formations génériques et/ou thématiques (ex. sport, jeune, etc.) développées par les acteurs associatifs et les services publics en région.

Les actions de formation réalisées à l'occasion de colloques, d'universités d'été peuvent être retenues sous réserve que leur programme soit explicitement différencié du reste de la manifestation.

2.5. Actions non éligibles

- Les formations dont les objectifs et le contenu sont associés à un culte ou un courant politique ;
- Les formations qui bénéficient prioritairement à une personne, qu'elles aboutissent ou non à la délivrance d'un diplôme (BAFA, BAFD…) ;
- Les formations professionnelles ;
- Des permanences ayant un caractère d'accompagnement individuel de la structure associative ;
- Les réunions d'information (un format court et avec un public nombreux).

3. ENGAGEMENT DES STRUCTURES

3.1. Engagements partagés

L'ensemble des parties prenantes du projet s'engagent à :

- s'approprier, respecter et faire vivre la charte ;
- communiquer sur l'existence du portail auprès des bénévoles bretons.

3.2. Engagements des structures proposant de la formation

Chaque structure formatrice s'inscrivant sur le portail s'engage à :

- faire remonter les dysfonctionnements techniques ;
- actualiser leur offre de formations, une fois publiée (changement de date, etc.) ;
- faciliter l'ouverture des formations aux bénévoles d'autres associations pour encourager l'interconnaissance et la transversalité ;
- participer autant que de possible aux espaces collectifs dédiés au développement de la dynamique régionale.

3.3. Engagements du Mouvement associatif de Bretagne

Le Mouvement associatif est garant de la fonctionnalité et du développement technique de ce portail.

En termes de coordination, le Mouvement associatif s'engage à :

- ne pas se substituer aux acteurs de la formation ;
- respecter la diversité des structures, projets et compétences ;
- mobiliser l'ensemble des parties prenantes œuvrant sur la formation de bénévoles (partenaires publics, structures formatrices) afin de développer et faire vivre le collectif ;
- articuler cette dynamique avec l'ensemble des chantiers en région en faveur de la montée en compétences du monde associatif ;
- développer des outils de communication pour promouvoir ce portail.

3.4. Conditions d'affichage sur l'annuaire

Pour paraitre dans l'annuaire des organisateurs, une formation (au minimum) doit être publiée.

Le Mouvement associatif de Bretagne vérifiera a posteriori. Toutes publications de structures organisatrices et de formations ne correspondant pas aux critères énoncés ci-dessus (2.1 à 2.5), seront supprimées après contact avec la structure émettrice.

Si au bout d'un an, la structure n'a pas publié de nouvelle formation, la structure sera masquée de l'annuaire des organisateurs mais sera toujours dans la base du site. La structure pourra donc réactiver son compte à tout moment quand elle publiera une formation.